

Image not found or type unknown



Quee peut on faire pour éviter une incarcération?

Par **gege**, le **02/06/2009** à **18:41**

Bonjour,
Mon fils de 23 ans vient d'être condamné après avoir nié les faits d'agression sexuelle qui lui étaient reprochés. Il a fait l'erreur de ne pas se présenter au deux convocations de la cour d'appel d'Aix. Aujourd'hui il est convoqué par la gendarmerie et sera présenté au procureur qui prendra la décision de l'incarcéré ou pas. Quel recours a t il encore? A ce jour il n'a jamais eu de condamnations.
Merci